



Les coupes d'affouage vont débuter en forêt communale de Séméac

Suite aux nombreuses réservations de bois d'affouage proposé depuis la fin d'année 2021, l'ONF, mandaté par la commune de Séméac, va procéder aux coupes d'éclaircissement sur la parcelle 5 de la forêt communale à partir de la fin septembre 2022. La durée de cette opération est estimée à trois mois, sous réserve de conditions météorologiques favorables.

Ces coupes sont destinées à favoriser la croissance des plus belles tiges en retirant les sujets mal conformés ou en groupes trop serrés. Elle ne prélèvera en outre, qu'un nombre restreint d'arbres en appliquant un maximum de précautions en faveur de la biodiversité.

La parcelle concernée est située entre les champs agricoles en contre-bas de Séméac, et la route départementale 21 montant vers les coteaux. Elle est constituée essentiellement de chênes, de robinier faux-acacia et de feuillus divers.

Le bois est vendu par lot d'environ 5 m³ apparents, au prix de 35€ le m³. Il sera présenté en billons de 2 mètres à découper sur place par l'acquéreur. Il sera entreposé, pour récupération dans les meilleurs délais par l'acquéreur, pour partie au niveau de l'Espace Nature et du champ de tir à l'arc, rue de la République, et pour partie, au niveau d'un espace de stockage dans le bois à proximité de la voie ferrée (accès depuis la D21).

Au fil des coupes, la commune prendra contact avec chaque Séméacais ayant effectué une commande, pour confirmer la disponibilité du bois et fixer une date de rendez-vous pour la récupération de la commande.

L'affouage est destiné exclusivement aux Séméacais. Intéressé(e) par du bois d'affouage ? Faites-vous connaître auprès de la mairie, avant le 30 septembre 2022 :

- A l'accueil de la mairie
- par mail : accueil@semeac.fr
- ou par téléphone 05 62 38 91 00

Contact presse :

Caroline BAPT – 1^{ère} adjointe en charge du Développement durable

Tél. : 06 10 90 26 90

caroline.bapt@semeac.fr